



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2021-020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le treize avril, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Claire CANDELA, Christian CHILLI.

Excusées : Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI

Virginie MICHEL représentée par Hugues MARTIN

Carmen FERNAGUT représentée par Hugues MARTIN

Absents : Roger MALAMAIRE et Fabien MICHEL

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents : 09 Nombre de Suffrages exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX : BUDGET DE LA COMMUNE EXERCICE 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le programme des investissements communaux pour l'année 2021 ainsi que les subventions attendues :

OPERATIONS 2021	MONTANT TTC	SUBVENTIONS	
		ORGANISMES	MONTANT
Construction nouveau garage	302 400.00 €	ETAT	126 000 €
		C. DEPARTEMENTAL	75 600 €
Aménagement Bd Clémenceau	167 352.00 €	C. REGIONAL	41 000 €
Aménagement ancien dépôt s. technique	24 000.00 €	C. DEPARTEMENTAL	14 000 €
Acquisition remise Saint Jean	40 000.00 €	C. DEPARTEMENTAL	28 000 €
Portes Ecole	3 000.00 €		
Alarme PPMS Ecole	3 600.00 €		
Aménagement salle d'exposition	24 000.00 €	C. REGIONAL	12 000 €
Acquisition terrain TEISSEIRE	4 000.00 €		
Création Musée des Ecritures	5 000.00 €		

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le programme des investissements communaux 2021 présenté ci-dessus,
PRECISE que les crédits seront ouverts au BP 2021,
DEMANDE les subventions souhaitées à l'Etat, au Conseil Régional P.A.C.A. et au Conseil Départemental du Var.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN